

DOMAINE DE LA COULÉE DE SERRANT

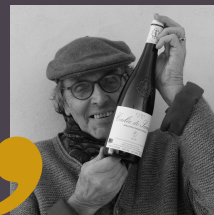
VALLÉE DE LA LOIRE | FRANCE



Propriété exclusive de la famille Joly, le vignoble de la Coulée de Serrant constitue à lui seul une appellation contrôlée de 7 hectares seulement. Le vignoble a été planté en 1130 par les moines cisterciens et comprend aujourd'hui des vignes âgées de 35 à 80 ans. En biodynamie depuis 1984, deux autres vins y sont élaborés : Les Vieux Clos et Le Clos de la Bergerie.

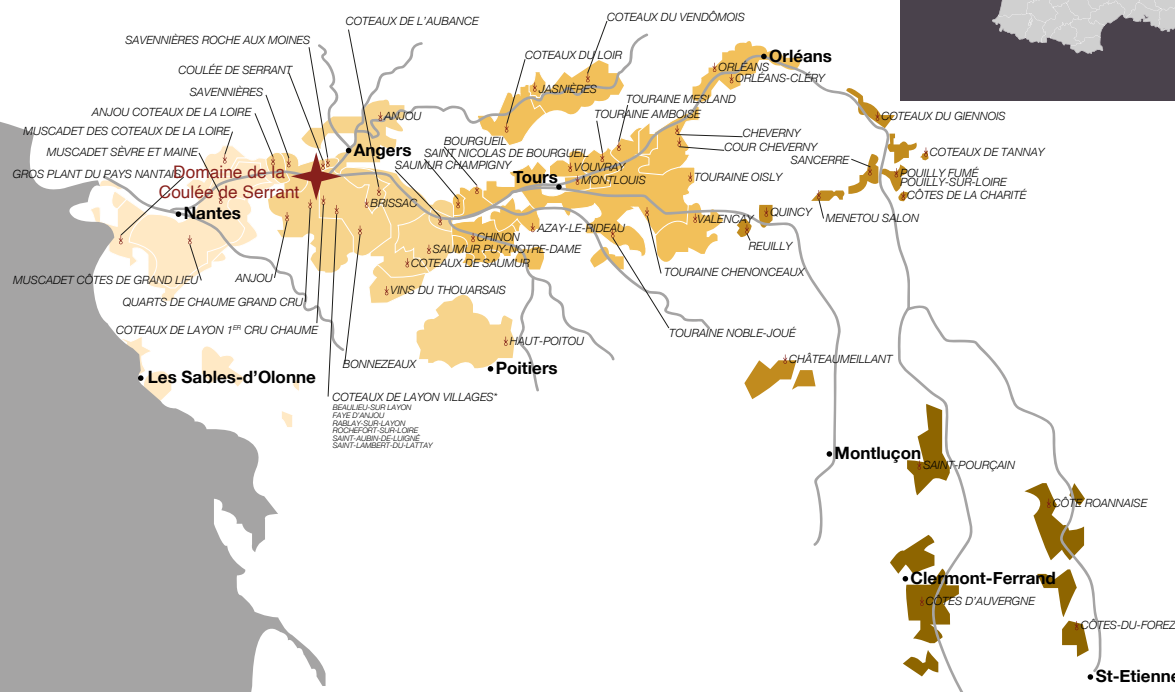
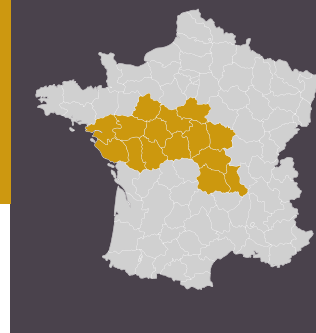
CE QU'ON AIME

- ∞ **L'authenticité, l'humilité et la grandeur associées à un terroir unique.**
- Des vins hors définition qui invitent à suspendre le temps, à explorer avec patience.**



« Un vin de vérité est un vin médicamenteux. »

NICOLAS JOLY



- Auvergne
- Centre Loire
- Touraine
- Anjou-Saumur
- Le Nantais

APPELLATIONS

Coulée de Serrant – Savennières Roche aux Moines – Savennières

ENCEPAGEMENT

Chenin

SUPERFICIE

14,5 ha

DEMARCHE

Biologique
Biodynamique

CERTIFICATION(S)



PRODUCTION

20 000
bouteilles en 2021